

PROGRAMME D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

PROJET RECOS

Porté par le projet RECOS, le programme d'échanges d'expériences s'inscrit dans un cadre général de renforcement de capacités des acteurs de la gestion des zones côtières et marine des Etats membres de la COI. Le programme permet aux acteurs éligibles de bénéficier de l'expérience d'un pair dans la région, par le moyen de visites de terrain.



/ PRINCIPES OPÉRATIONNELS DU PROGRAMME D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES /

- **Prise en charge des coûts de déplacement liés à l'échange** (billets d'avion, hébergement, location de voiture/bateau/moto, carburant...). Sur le principe d'une base partenariale, le projet ne financera pas de salaires ou autres rétributions pour le demandeur ou le porteur d'expertise
- **Accompagnement personnalisé** par l'équipe RECOS afin de faciliter la mise en relation entre les acteurs dans toutes les étapes du suivi de la demande, depuis le premier contact jusqu'à la réalisation de l'opération
- **Traitement des demandes effectué au fil de l'eau** durant toute la durée du projet. Le demandeur peut bénéficier d'un appui par année pour une opération d'échanges d'expériences sur la même thématique



Critères d'éligibilité

- Les **ressortissants des pays membres de la COI et bénéficiaires du projet RECOS** (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles)
- **Tout acteur intervenant dans la gestion des zones côtières** (association communautaire, coopérative, ONG, acteur individuel, autorité publique...)
- Il devra justifier son implication dans la mise en œuvre d'actions liées aux **thématiques du projet RECOS**, ainsi que ses besoins liés à l'échange (durée, thématique de l'expertise, budget, nombre de personnes se déplaçant...)

Projet RECOS

L'**objectif global** du projet RECOS est de **renforcer la résilience des populations côtières** face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes. Restaurer et préserver les écosystèmes c'est participer à la résilience des populations car elles dépendent fortement de leur bonne santé. Les gains ne sont pas qu'écologiques ; ils sont économiques, alimentaires, sanitaires, sociétaux et culturels.

PAYS BÉNÉFICIAIRES

L'Union des Comores, Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles



En collaboration avec la France-Réunion



DURÉE DU PROJET

NOV 2021
NOV 2026



Thématiques couvertes



Gestion des aires marines protégées

→ méthodes de suivis écologiques et ou socio-économiques, pratiques de pêche durable, technique de surveillance, partage d'outils, évaluations d'impacts, renforcement de capacités internes, activités génératrices de revenus...



Gestion et la restauration des écosystèmes marins et côtiers

→ mangroves, herbiers marins, récifs coralliens



Continuum Terre-Mer

→ mise en place d'approches/plan d'action/outils GIZC locale ou de planification de territoire côtiers, partage de solutions de réduction de l'érosion et restauration du littoral, techniques SIG, techniques de surveillance du trait de côte...




Education à l'environnement marin et côtier

→ mise en place de programmes éducatifs en zone côtière, développement/diffusion de supports éducatifs...

Contactez-nous

 **(+230) 5451 5865**

 **RECOS@coi-ioc.org**

CANDIDATEZ !

Le programme est ouvert durant toute la durée du projet RECOS, jusqu'en **mai 2026**